



GÉREZ LA RÉFORME DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES AVEC SAGE !

SAGE VOUS INFORME :

Cher client, chère cliente,

La loi en faveur du travail et de l'emploi, publiée au Journal Officiel du 22 août 2007, instaure à compter du 1^{er} octobre 2007, un dispositif d'exonérations fiscales, salariales et patronales des Heures Supplémentaires et Complémentaires.

Cette dernière permettra à votre entreprise de bénéficier de :

- Une défiscalisation des Heures Supplémentaires,
- Un allègement de cotisations salariales,
- Un allègement de cotisations patronales,
- Une modification du calcul de l'allègement général sur les bas salaires ("réduction Fillon").

SAGE VOUS ACCOMPAGNE face à ces évolutions règlementaires, pour tirer le meilleur parti de cette loi :

Au travers de votre solution actuelle :

Votre logiciel de Paie Sage, déjà conçu pour simplifier la gestion des Heures Supplémentaires (saisie des Heures Supplémentaires), sera adapté pour répondre aux exigences de cette loi.

Au travers de notre solution de pilotage :

- Obtenez une vision détaillée des Heures Supplémentaires effectuées et pilotez vos coûts salariaux via des tableaux de bord,
- Analysez l'évolution des Heures Supplémentaires, réalisez des simulations pour identifier les sources de profit et définissez la meilleure stratégie à mettre en place.

Au travers d'un assistant d'aide à la préparation de votre DADS-U :

- Intégrez les exonérations des Heures Supplémentaires effectuées entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2007 dans votre DADS-U de janvier 2008,
- Envoyez-la directement depuis votre logiciel avec Sage directDéclaration* !

Ainsi, vous anticipez et optimisez la gestion de cette réforme et tirez avantage de son application !

Plus d'informations sur nos solutions, contactez votre revendeur habituel.